

Les écologies de l'usage du français dans le monde global contemporain

Salikoko S. Mufwene

University of Chicago

Published by OIF in the proceedings of *Séminaire international sur la méthodologie d'observation de la langue française dans le monde*, held in Paris, 12-14 June 2008.

1. Introduction

La « francophonie linguistique » couvre-t-elle les mêmes territoires que la « francophonie culturelle » ? Les fonctions ethnographiques de la langue française sont-elles les mêmes dans tous les Etats membres de la « Francophonie institutionnelle » ? Le statut officiel du français est-il le même dans tous les Etats de l'Organisation Intergouvernementale de la Francophonie ? Peut-on s'attendre à un engagement uniforme envers la langue française dans tous les pays de l'OIF ? La menace que représente aujourd'hui l'expansion de l'anglais envers la langue et la culture françaises est-elle de même nature au Québec et en Louisiane qu'en Afrique noire ? La menace de l'anglais est-elle un phénomène récent, coïncidant avec les formes et les dimensions nouvelles de la globalisation ? Le français n'a-t-il pas aussi profité de la globalisation économique et culturelle depuis l'engagement de la France et de la Belgique dans l'entreprise coloniale ? Comment faut-il interpréter le « partenariat » que promeut l'OIF entre le français et les langues indigènes des Etats francophones non européens, surtout ceux où le français n'a pas de fonction vernaculaire ? Le français est-il moins menaçant pour les langues amérindiennes du Québec que l'anglais ? La fonction véhiculaire de l'anglais en Afrique est-elle plus dangereuse, si danger il y a, pour les langues indigènes que ne l'est le français ? N'est-il pas aussi justifié de se demander si le prestige du français n'est pas aussi menacé par l'usage accru des vernaculaires urbains dans certains Etats africains ?

Voilà quelques-unes des questions auxquelles il conviendrait de répondre pour apprécier la position du français par rapport à l'anglais dans le monde d'aujourd'hui et pour envisager des solutions réalistes pour permettre le maintien de son importance culturelle et historique ainsi que la continuation de son expansion véhiculaire sans pour autant réduire celle de l'anglais. Il n'y a d'ailleurs aucune raison de croire que les deux langues mondiales ne peuvent coexister harmonieusement.

2. Comprendre la francophonie

Les interprétations à donner aux mots *francophone* et *francophonie* semblent se multiplier depuis les propositions initiales du géographe Onésime Reclus au XIXe siècle et celles de Léopold Sédar Senghor à l'aube de l'indépendance des anciennes colonies françaises. Le premier s'inspirait de la pratique du français dans certaines colonies pour définir ou proposer une certaine alliance géographique et culturelle, alors que le second concevait une notion de FRANCOPHONIE qu'il voulait économiquement et politiquement semblable au British Commonwealth, invoquant le partage de la langue française, fruit de la colonisation française, comme une justification ou une motivation importante. Tel que le montrent Ntita & Tsonga Tsonga (2004), l'acceptation de *francophonie* est loin d'être uniforme et claire parmi ceux qui peuvent être catégorisés comme « Francophones ». En effet, selon les enquêtes de ces deux auteurs, la « francophonie » a à voir avec les Européens francophones plutôt qu'avec les Africains. Cette vue est confirmée par les recherches de Cécile B. Vigouroux chez les migrants noirs africains « francophones » à Cape Town, Afrique du Sud, qui associent d'abord la « francophonie » à une identité linguistique (et culturelle) française ou Belge, selon le pays d'origine des enquêtés, ou plus largement à l'Europe francophone plutôt qu'à l'Afrique « francophone ». Dans l'Afrique du Sud post-apartheid cette identité de francophone se décline souvent chez les migrants en terme racial, essentiellement pour se distinguer des Noirs locaux (voir, par exemple, Vigouroux 2005, 2008).

Notons que cette conception de la « francophonie » comme unité linguistique (et culturelle) qui exclut l'Afrique, alors que la Francophonie institutionnelle ou intergouvernementale a ses origines en Afrique, n'est pas une particularité africaine, bien qu'elle ait des conséquences pour le « combat pour le français », si je peux me permettre de reprendre dans ce contexte le titre de Hagège (2006). Par exemple, selon un sondage informel du mot *francophone* conduit récemment par Cécile B. Vigouroux parmi ses collègues et étudiants au département de français de Simon Fraser University en Colombie Britannique, au Canada, ne sont reconnus comme francophones que ceux qui sont d'ascendance et de culture françaises. Les Québécois auprès desquels elle a enquêté font une distinction entre, d'un côté, les « francophones », qui, selon eux, se caractérisent par l'usage vernaculaire du français et se réclament d'ascendance française (je suis sûr

que les Wallons et les Suisses francophones ne sont pas nécessairement d'accord) et, de l'autre, les « francophiles », qui pratiquent le français surtout comme langue véhiculaire. La notion de FRANCOPHONE est donc d'abord associée à l'usage vernaculaire du français et non pas à toute fonction ethnographique que remplirait la langue. Cette acceptation de *francophonie* est ainsi contraire à la définition qu'en donne *Le Petit Robert* : « Qui parle habituellement le français, au moins dans certaines circonstances de la communication, comme langue première ou seconde ». Il conviendra alors de noter que si la notion de FRANCOPHONIE a souvent été discutée dans la littérature, peu de chercheurs se sont jusqu'à présent interrogés sur ce que les locuteurs eux-mêmes entendent par *francophones*.

On pourrait également dire qu'il y a une « francophonie culturelle » différente de la « francophonie politique et économique » ou « institutionnelle » voulue par Senghor et d'autres chefs d'Etat du Tiers Monde au début des années 1960. Les promoteurs de la « francophonie institutionnelle » souhaitaient surtout un regroupement des anciennes colonies françaises autour de l'ancienne métropole. L'émergence des tout nouveaux états souverains africains s'était accompagnée de l'adoption du français comme langue officielle. Celle-ci fonctionnait comme langue véhiculaire pour une petite élite socio-économique ayant tiré les bénéfices d'une formation scolaire calquée sur le modèle européen. Ils prétendaient être (ré)unis par une « culture francophone » commune, distincte de la « culture française », qui reste une culture étrangère pour les francophones non hexagonaux, malgré une certaine familiarité avec la langue française. Il est indéniable que les « Francophones » originaires des anciennes colonies françaises (et belges) ont le sentiment de partager un même « héritage francophone (colonial) », différent de l'héritage colonial britannique notamment quand ils se retrouvent dans une métropole anglophone. Je suis certain que le sentiment est similaire chez les Anglophones des anciennes colonies britanniques se qui retrouvent dans les métropoles francophones. Dans l'un ou l'autre cas, le partage du français ou de l'anglais et de certaines pratiques culturelles, pas nécessairement vernaculaires, constitue un trait commun.

Force est de constater que ni la langue, ni ladite culture coloniale ne semble procurer un avantage particulier aux ressortissants des anciennes colonies ayant immigré

dans les métropoles quelles soient francophones ou anglophones. Ceux-ci comme nous allons le montrer peinent souvent à s'intégrer socio-économiquement à l'ancienne mère patrie. Même si la familiarité relative avec la langue coloniale facilite quelque peu la communication avec les métropolitains, le ressortissant d'un « pays francophone » n'a souvent guère plus d'avantage par rapport à son homologue anglophone dans une métropole francophone, et vice versa. Plusieurs études de démographes et de sociologues au Québec ont ainsi montré qu'une compétence en français ne garanti pas nécessairement une intégration plus rapide des africains francophones au tissu économique local comparé à des migrants philippins n'ayant à leur arrivée aucune connaissance du français. J'aimerais souligner que ce sentiment de refus ou de rejet éprouvés par les francophones du Sud dans les métropoles francophones du Nord ont des conséquences négatives pour le partenariat que souhaite mettre en place la Francophonie institutionnelle avec les locuteurs des langues minorées surtout non européennes dans le but de résister à l'expansion de l'anglais

Nous avons ainsi affaire à une autre acception de *francophone* et de *francophonie*, car il y a des « pays francophones », surtout en Afrique, dont seulement une infime partie de la population parle (couramment) français même comme langue véhiculaire et moins encore comme vernaculaire. Une des raisons pour lesquelles les migrants « francophones (africains) » ont des difficultés à s'intégrer dans les « métropoles francophones » n'est pas seulement le fait qu'ils parlent différemment la langue métropolitaine mais aussi parce qu'ils n'en ont qu'une compétence approximative. Notons aussi que ni les variétés non métropolitaines du français, ni la compétence approximative de la langue n'est bien acceptée dans les métropoles, qui manifestent un sentiment de purisme linguistique freinant la diffusion de la francophonie entendue ici comme population de locuteurs parlant français quelle que soit la variété. En raison de leur compétence linguistique limitée, une grande majorité de citoyens de pays dits « francophones » ne sont, ni ne s'identifient comme francophones. Cela est vrai surtout dans des écologies où les locuteurs peuvent recourir facilement à une autre langue véhiculaire pour communiquer et dans des cas où ils ont peur de s'interroger sur la valeur symbolique de parler français plutôt qu'une des langues indigènes. Il importe ainsi peu que la plupart des Africains aient passé des années à apprendre la grammaire et la littérature françaises sur les bancs

d'école, car le manque de pratique n'a pas du tout fait d'eux des locuteurs de la langue cible. L'écologie des interactions sociales quotidiennes ne les a pas motivés de parler la langue « étrangère » non plus. Beaucoup de migrants qui, dans leur pays d'accueil, essaient de parler français, ou se voient plutôt forcés par les circonstances à le faire, ne le parleraient pas dans leur pays, où d'ailleurs ils ne sont pas considérés comme francophones. Les migrations, découragées par les métropoles francophones, sont en effet l'un des facteurs écologiques qui favoriseraient l'usage de langue française, car les nationalismes africains devraient plutôt favoriser, si ce n'est encourager, l'usage des langues nationales « au pays ».

Une autre conséquence est que pour ceux qui parlaient français « au pays », selon la norme locale ou nationale, et qui se retrouvent, en raison de leur accent, stigmatisés dans la métropole d'accueil peuvent ne pas se sentir francophones de la même façon que les locuteurs métropolitains. On pourrait d'ailleurs trouver dans ce sentiment un des facteurs écologiques qui ont stimulé « l'éloge de la créolité » chez les Antillais. On pourrait donc conjecturer que le sentiment d'être « francophone » en tant que locuteur de langue française n'est pas le même chez les métropolitains que chez les non métropolitains, ou du moins que l'investissement émotionnel dans la langue française et la culture qui lui est associée n'est pas le même. Il est apparemment nécessaire de faire une distinction entre ceux qui voient la langue française comme un outil qui leur permet de s'adapter à des pressions écologiques culturelles importées ou imposées de l'extérieur et/ou par l'histoire coloniale et ceux qui y voient une manifestation et/ou une continuation de leur culture d'héritage. En ce qui concerne l'identité culturelle, même les vrais Francophones que Chaudenson (2001, 2006) opposent aux « Francophonoïdes » et aux « Franco-aphones », ne s'identifient pas d'abord comme « Francophones », contrairement aux Québécois, par exemple, sauf s'ils souscrivent à un élitisme qui les distingue de leur origine ethnique ou de la masse de leur population nationale. Ils ne sont « francophones » que de surcroît, en plus d'appartenir à un/des groupe(s) culturel(s) indigène(s) – voir aussi Vigouroux (2005, 2008) dans le contexte des migrants francophones africains à Cape Town, en Afrique du Sud.

La « francophonie non institutionnelle », « constitué par les populations francophones » (*le Petit Robert*), c-à-d. des 'locuteurs du français', est donc un ensemble

hétérogène. Ses membres ne s'identifient pas uniformément à la langue française, autour de laquelle ils ont été regroupés, et ils n'adhèrent à ou ne pratiquent pas nécessairement la culture française qui lui est souvent associée. Ils vivent leur appartenance ou leur intégration à ce regroupement de « Francophones » de façons différentes. J'argue ci-dessous qu'il n'y a pas de raison de s'attendre à ce qu'ils réagissent de la même façon à la menace de l'anglais qui préoccupe la « francophonie institutionnelle » en tant qu'organe politique et économique.

3. Menaces de l'anglais

Les menaces de l'anglais à l'endroit du français, particulièrement dans les colonies, ne sont pas un phénomène récent. C'est à cause de cette longue histoire que j'utilise le terme *menace* au pluriel dans l'entête de cette section. On observe la menace de l'anglais déjà au XIXe siècle, lorsque la France perd la Louisiane, la Nouvelle Ecosse, Saint Christophe, la Dominique, la Trinité, et l'Ile Maurice, parmi d'autres colonies, au profit des Etats-Unis et de l'Angleterre. L'effet négatif de l'expansion de l'anglais sur le maintien du français est peut-être devenu juste plus évident depuis que le Québec s'est engagé dans un combat ouvert contre cette expansion qui implantait l'anglais non seulement comme une langue véhiculaire dans l'environnement du travail mais aussi comme une langue vernaculaire, condamnant le français à une mort en sursis, au XXe siècle.

En effet, le français a, ou avait, une fonction surtout vernaculaire dans tous ces territoires et est/était associé à une culture différente, créole ou non, de celle des nouveaux « souverains » politiques et économiques, notamment anglophones. Il est aussi intéressant de constater que là où le français peut être déclaré « mort » ou « moribond », sa disparition semble plutôt s'étendre dans le temps, même à la Nouvelle Ecosse et dans les îles antillaises où le processus est apparemment déjà arrivé à son terme. Il n'y a pas de doute que la Louisiane suive le même destin aujourd'hui, à mesure que les « Francophones » s'intègrent à la structure socio-économique américaine anglophone. Nous nous intéresserons ci-dessous aux raisons qui ont permis au Québec et à l'Ile Maurice de rester francophones en maintenant le français comme langue vernaculaire et/ou comme marque identitaire importante.

La menace ressentie à l'heure actuelle par la « Francophonie institutionnelle » concerne l'usage surtout véhiculaire du français dans les organismes internationaux (tels qu'aux Nations Unies et à l'Union Européenne) et dans les anciennes colonies (telles qu'au Vietnam, au Liban, au Maroc, et au Rwanda). Il convient d'abord de souligner qu'aucun pays, à part le Vietnam et le Cambodge, n'a abandonné le français comme langue officielle et comme langue véhiculaire « élitaire » d'une petite minorité de la population nationale (Benzakour 2004). D'autre part, si l'élite intellectuelle locale manifeste de l'intérêt pour l'anglais, elle le fait de la même façon qu'une certaine frange des francophones métropolitains qui souhaitent étendre leurs réseaux d'interactions à l'extérieur de leurs frontières. Pour des raisons de commerce international et de plus grande ouverture sur le monde, les pays non métropolitains enseignent l'anglais à l'école, tout comme le font les métropoles francophones. C'est d'ailleurs tout simplement parce que l'anglais est, dans les anciennes colonies utilisé aussi comme langue véhiculaire internationale qu'il se retrouve en compétition avec le français qui, jusqu'à présent, avait assumé seul cette fonction. Un point sur lequel les anciennes colonies diffèrent des métropoles européennes est que l'anglais dans ces dernières n'est pas en compétition avec le français même s'il en réduit son importance notamment dans certaines relations internationales. La raison en est que le français fonctionne principalement comme vernaculaire dans les métropoles francophones, alors que l'anglais y sert une fonction véhiculaire et, comme je l'ai à maintes reprises souligné, les langues ne peuvent entrer en compétition les unes avec les autres que si elles assurent les mêmes fonctions communicatives (Mufwene 2005, 2008). Ainsi, les vernaculaires entrent en compétition surtout avec d'autres vernaculaires alors que les véhiculaires le font entre eux. Dans les cas cités ci-dessus, notons qu'il s'agit de colonies de peuplement et c'est dans sa fonction vernaculaire que l'anglais menace ou a déplacé le français.

Si le français peut être considéré en recul quelque part aujourd'hui, c'est dans les organismes internationaux, sur le plan diplomatique, et peut-être sur le marché intellectuel mondial, où même les métropolitains eux-mêmes trouvent des avantages à publier en anglais. Notons à titre d'exemple qu'il y a deux ou trois ans le directeur général du CNRS a exhorté ses chercheurs à publier davantage en anglais et que même le Collège de France circule un bulletin en anglais (traduction de la version française), de

même que la chaîne de télévision France 24 a une version anglaise à côté des versions française et arabe. Dans tous ces cas, il n'y a aucun doute que ces institutions aiment leur langue « riche » au « passé glorieux » (Introduction, *Le français, langue du monde*, 2001) ; il est plutôt question d'un pragmatisme qu'on retrouve aussi dans le monde des affaires, où l'anglais est appris dans plusieurs parties du monde pour traiter avec les marchés anglo-saxons, qui sont les plus grandes puissances économiques depuis le XIXe siècle. Il est à souligner aussi que les entreprises anglo-saxonnes adoptent généralement une règle similaire de courtoisie envers le marché qu'ils veulent pénétrer en apprenant au moins la langue officielle du pays concerné et en conduisant leurs affaires dans une des langues véhiculaires pour la classe ouvrière.

Il apparaît donc que l'usage de l'anglais se répand moins parce que les Anglo-Saxons veulent que tout le monde parle leur langue que parce que les Etats-Unis et le Royaume Uni constituent des marchés économiques importants pour des puissances comme l'Allemagne, le Japon, la France elle-même, et la Chine qui veulent vendre leurs produits dans la langue de leur plus gros client. Il apparaît aussi que ce sont les délégués de ces mêmes pays (sauf la France ?) qui choisissent d'eux-mêmes l'anglais comme langue véhiculaire de communication dans les organismes internationaux. Des pays plus petits comme le Danemark et la Suède ont trouvé un certain avantage à privilégier l'anglais comme langue de travail dans les relations internationales, alors que les membres de certains pays comme la Belgique trouvent dans l'usage de cette langue une solution partielle dans leurs propres conflits linguistiques. L'anglais n'a-t-il pas été introduit comme langue de travail dans l'Union Européenne avant que le Royaume Uni n'en devienne membre ?

Notons aussi que, comme leurs homologues de part le monde, les hommes d'affaires anglo-saxons cherchent eux aussi à maximiser leurs profits sans pour autant se transformer en missionnaires de leur langue. Une illustration à cela est à chercher dans l'industrie cinématographique hollywoodienne qui distribue ses nouveaux films dans les langues véhiculaires importantes des différentes parties du monde. Nous avons donc ainsi des versions française, espagnole, portugaise, russe, chinoise, hindi, d'un même film. Il est donc nécessaire de situer la compétition entre l'anglais et le français dans un contexte plus englobant afin de comprendre pourquoi le français comme langue véhiculaire

internationale est en recul sur le plan mondial. S'il y a « guerre froide » entre le français et l'anglais, il me semble que les « soldats » de la diffusion de ce dernier sont plus le fait de « mercenaires » étrangers qui dérivent des profits de ce processus, sans pour autant mettre leurs propres langues vernaculaires en péril. Les diffuseurs les plus efficaces ne sont pas les agences les plus souvent citées telles que le British Council, la BBC, la CNN, ou la Voix de l'Amérique. Notons d'ailleurs que cette dernière a des émissions en français et en d'autres langues. Même l'Internet, souvent cité à tort et à travers, ne favorise l'anglais au détriment du français et ou d'autres langues plus que la radio ou la télévision, en tous cas pas plus que la machine à écrire et l'imprimerie n'ont favorisé la vitalité de langues particulières au détriment d'autres. Si tel avait été le cas, le latin et le sanskrit ne seraient pas morts aujourd'hui. Il y a aussi beaucoup de langues qui ont un usage écrit limité mais dont la vitalité est loin d'être compromise, comme par exemple des langues africaines telles que le lingala en RDC et le Wolof au Sénégal, qui continuent à se répandre. Nous ne devons pas confondre la technologie comme outil de diffusion avec l'usage que font les locuteurs des langues particulières. La langue s'apprend et se maintient principalement d'un usager à l'autre et non pas à partir de la technologie (comme outil auxiliaire) utilisée par des locuteurs ou internautes potentiels. Il convient d'ailleurs de souligner que sur Internet, les langues s'utilisent entre ceux qui les connaissent déjà, contrairement aux interactions face à face, dont les apprenants peuvent profiter.

4. Comment faire face aux menaces

Il est difficile de stopper ou d'empêcher la mort des langues sans une compréhension préalable de ce qui conduit à cet état des choses. Il ne suffit pas de dire qu'une langue est morte quand elle n'a plus de locuteurs ou quand elle ne se parle plus. Il faut pouvoir expliquer comment on arrive à cette conclusion de l'évolution langagière. Il est rare qu'une langue ne se parle plus tout simplement parce qu'on a interdit à ses locuteurs de la parler. Cette explication ne s'applique même pas aux conditions d'esclavage entre le XVIIe et le XIXe siècle. Les langues serviles ont disparu plus parce que les populations Créoles servant de modèles linguistiques aux esclaves bossales parlaient des langues européennes que parce que ces derniers ont été empêchés de parler

leurs langues vernaculaires. Les dynamiques sont similaires pour les langues ethniques africaines qui se parlent de moins en moins dans les villes africaines parce que les locuteurs adultes ou leurs enfants conversent de plus en plus dans le vernaculaire urbain (Mufwene 2005, 2008). Il est aussi rare qu'une langue disparaisse tout simplement parce qu'elle manque de prestige ou parce qu'elle est stigmatisée. Si c'était le cas, l'anglais noir américain et même plusieurs créoles auraient déjà été abandonnés aujourd'hui. Ceux-ci survivent encore parce qu'ils ont des domaines ethnographiques qui leur sont propres et parce qu'ils sont protégés par la ségrégation socio-économique. Il en est de même des variétés non standard et rurales des langues européennes qui se parlent encore aujourd'hui, protégées par leur marginalisation géographique et parce que parlées par des locuteurs qui ont peu de contacts avec les locuteurs urbains. C'est d'ailleurs la combinaison de l'isolement rural et le taux moins élevé d'urbanisation en Afrique (sans oublier la structure économiquement moins intégrée des villes) qui protègent encore la vitalité des langues ethniques indigènes par rapport aux vernaculaires urbains (Mufwene et Vigouroux, à paraître).

La plupart des langues meurent tout simplement parce que leurs locuteurs se retrouvent fréquemment dans des situations où ils doivent parler une langue autre, pour des raisons économiques ou pour une variété d'autres raisons sociales, par exemple quand on est intégré à une majorité parlant une autre langue. C'est quand la plupart des locuteurs d'une langue subissent des pressions ethnographiques semblables défavorisant leur langue que la mort de celle-ci devient imminente. Ceci peut s'observer aujourd'hui en Louisiane et en Ontario (au Canada), où les Anglophones sont aujourd'hui majoritaires. On peut évoquer plus ou moins la même explication pour le recul du français devant l'anglais et du créole français devant le créole anglais à Trinidad, sans oublier que dans tous ces cas le changement de langues s'est produit graduellement, parce que relevant d'une expérience multiple d'oubli de la langue dans une population. Le français du Québec a réussi à survivre dans une écologie à dominante anglophone grâce à l'investissement du gouvernement provincial pour valoriser économiquement la langue à côté de l'anglais. En revanche, l'Irlande a échoué parce que son gouvernement a cru qu'il suffirait d'enseigner l'irlandais à l'école et de développer des « gaeltachts » (communautés isolées fonctionnant uniquement en gaélique) sans atouts économiques.

Les jeunes qui ne partagent pas la passion et la loyauté linguistiques de leurs parents sont partis en ville, où l'anglais domine, ce qui a eu pour effet le déclin progressive du gaélique.

Il nous reste donc à expliquer comment le français s'est maintenu à l'Ile Maurice, contrairement à la façon dont s'est résolue la compétition des langues à Trinidad après que les Britanniques aient pris les îles des colonisateurs français. Trinidad et Tobago sont restés moins longtemps que l'Ile Maurice sous le contrôle politique et/ou économique français, moins de deux décennies dans le cas de Trinidad. En fait, le Royaume Uni a non seulement saisi le territoire plus tôt que l'Ile Maurice, à la fin du XVIIIe siècle, mais aussi introduit un grand nombre d'esclaves parlant une forme ou une autre d'anglais colonial. En revanche, les Français ont colonisé l'Ile Maurice pendant plus longtemps et ne l'ont perdue qu'au début du XIXe siècle, après l'abolition de l'esclavage, au moment où le français s'était déjà bien implanté dans la population sous formes créolisée et non créolisée. Il est aussi intéressant qu'un créole anglais ne se soit pas développé à l'Ile Maurice sous la domination britannique, bien que l'île soit restée une colonie sucrière, tout comme Trinidad et Tobago. Il apparaît que l'Ile Maurice aurait été colonisée sur un modèle différent de celui des îles atlantiques, ce qui a permis aux (ex-)esclaves et aux engagés indiens mauriciens de continuer à fonctionner dans le créole français comme vernaculaire. L'anglais comme langue acrolectale semble s'être superposé comme langue de la nouvelle administration coloniale alors que le français aurait continué à fonctionner comme langue acrolectale de la population dominée. On pourrait donc conclure que deux structures de population différentes ont entraîné des conséquences langagières différentes en dépit du fait que les deux territoires ont été colonisés par la même métropole. Il apparaît aussi que l'anglais a fonctionné, et continue d'ailleurs à fonctionner, comme langue véhiculaire, alors que le français, tout comme le créole, s'est établi dès le début de la colonisation française à l'Ile Maurice comme vernaculaire. L'anglais s'est imposé très vite comme vernaculaire à Trinidad et Tobago et un créole, alimenté par des éléments créoles contribués par des esclaves importés d'autres colonies anglaises des Antilles, s'y est aussi développé. Devrons-nous peut-être spéculer que les Britanniques ont colonisé l'Ile de la Réunion sur le modèle des colonies d'exploitation, à l'instar des colonies de l'Afrique continentale ?

En ce qui concerne la revitalisation des langues en péril, le Québec, contrairement à l'Irlande, nous apprend qu'il ne suffit pas au locuteur (potentiel) d'apprendre son vernaculaire à l'école pour en assurer la transmission d'une génération à l'autre. On pourrait même observer qu'une langue dont la transmission et la continuité sont assurées par l'école est une langue morte. Une langue se transmet normalement par les interactions, que ce soit entre locuteurs natifs ou entre ces derniers et des apprenants. Ce n'est pas l'école qui a maintenu le français au Québec ; c'est plutôt sa valorisation dans le système économique où il est utilisé en concurrence avec l'anglais qui lui a donné un nouveau souffle. C'est l'absence d'un tel investissement dans la vie économique des descendants des Francophones en Louisiane, ou ceux de Nouvelle Ecosse et d'autres territoires cités ci-dessus qui conduit à la perte du français, dès qu'il est perçu comme un fardeau sans valeur lucrative. Il n'est pas erroné de considérer l'apprentissage d'une langue en termes économiques de « coût et de bénéfice », car on investit son temps et son énergie dans l'apprentissage et la pratique d'une langue pour qu'elle soit rentable socio-économiquement. Sans des bénéfices socio-économiques évidents, une langue a peu de valeur et tend à être abandonnée même si elle a un « passé glorieux ». Les choix de langue que les interlocuteurs font au jour le jour dans le *hic et nunc* de leurs interactions ne sont le plus souvent pas informés par l'histoire des langues en question ou de leurs locuteurs natifs.

Les stratégies visant à sauvegarder, revitaliser, ou diffuser une langue sans tenir compte des conditions écologiques de son usage sont vouées à l'échec. Il faut motiver une population à parler une langue, et les motivations sont à chercher davantage dans le secteur de l'économie que dans l'étalage de la culture noble ou universelle de ses locuteurs. Comme je l'ai observé ci-dessus, ce sont les activités économiques qui diffusent l'anglais encore plus efficacement par l'intermédiaire des locuteurs non natifs que par les programmes du British Council, de la BBC, de la Voix d'Amérique, or des centres d'apprentissage américains (American Learning Centers) à travers le monde. Bien que ces mediums facilitent l'acquisition de la langue, la vraie motivation pour son apprentissage et pour sa pratique vient de locuteurs qui paraissent avoir tiré profit de leur pratique de la langue. Ceux-ci sont d'habitude des locuteurs non natifs appartenant à la population indigène.

Comme l'observe Chaudenson (2001, 2006), la lutte que mène la Francophonie institutionnelle pour le maintien et/ou l'usage plus fréquent du français dans les organismes internationaux dépend largement de la participation d'États et de locuteurs non métropolitains. Ceux-ci doivent sans doute se demander quels sont les bénéfices qu'ils peuvent dériver d'une pratique linguistique minoritaire alors qu'ils peuvent profiter davantage de la possibilité de communiquer avec plus de monde dans une autre langue. Bien que ceci crée un cercle vicieux, car le français pourrait aussi être une langue dominante si tous les « francophones » montraient plus de militantisme pour la langue qui les unit, il est plus facile de se servir d'un outil dont les avantages sont évidents que d'un outil dont les avantages ne sont que potentiels. Comment peut-on attendre d'un Africain francophone qu'il milite pour l'usage du français dans les organismes internationaux s'il se voit rejeté par les métropoles qui lui demandent de défendre leur langue tout simplement parce qu'elle a un « passé glorieux » ? Voilà un défi important à laquelle la Francophonie institutionnelle doit faire face. Après tout, le comportement humain et social consiste surtout d'adaptations aux pressions écologiques, des adaptations qui se calculent implicitement en termes de « coût et de bénéfice ». On doit se préparer à répondre aux questions suivantes « Qu'est-ce que j'ai à gagner de l'usage du français dans les organismes internationaux quand ma propre langue n'y est pas parlée ? », « Quel est le sens d'un partenariat langagier qui veut que je parle français au métropolitain et pas anglais quand le métropolitain ne fait de son côté aucun effort pour parler une des langues indigènes importantes dans mon pays ? », et « Pourquoi dois-je défendre la langue française quand elle n'est pas moins dangereuse pour ma langue ethnique que ne l'est l'anglais, si, pour autant, l'expansion de ces langues comme véhiculaires est dangereuse ? ».

Références

- ATTALI, Jacques *et al.* 2001. *Le français, langue du monde*. Paris : L'Harmattan ;
Organisation Internationale de la Francophone.
- BENZAKOUR, Fouzia. 2004. Le français en terre de contact ou l'histoire d'une identité qui se construit. In *Penser la Francophonie : concepts, actions et outils linguistiques*, dirigé par ?, 323-354. Agence Universitaire de la Francophonie.

- CHAUDENSON, Robert. 2001. Le cas du français. In *L'Europe parlera-t-elle anglais demain ?* Actes du Colloque international de Bordeaux organisé par Goethe Institut (3 mars 2001), dirigé par Robert Chaudenson, 13-42. Paris : L'Harmattan ; Institut de la Francophonie.
- CHAUDENSON, Robert. 2006. *Vers une autre idée et pour une autre politique de la langue française*. Paris : L'Harmattan.
- HAGEGE, Claude. 2006. *Combat pour le français ; au nom de la diversité des langues et des cultures*. Paris : Odile Jacob.
- MUFWENE, Salikoko S. 2005. *Créoles, écologie sociale, évolution linguistique*. Paris : L'Harmattan.
- MUFWENE, Salikoko S. 2008. *Language evolution : Contact, competition and selection*. London: Continuum Press.
- NTITA, André Nyembwe & TSONGA TSONGA, Koni. 2004. La francophonie en milieux estudiantins de Kinshasa : pratique – perception – perspectives. In *Penser la Francophonie : concepts, actions et outils linguistiques*, dirigé par ?, 535-544. Agence Universitaire de la Francophonie.
- VIGOUROUX, Cécile B. 2005. There are no Whites in Africa »: Territoriality, language and identity among Francophone Africans in Cape Town. *Language and Communication* 25.237-255.
- VIGOUROUX, Cécile B. 2008. The « smuggling of la Francophonie » : Francophone Africans in Anglophone Cape Town (South Africa). *Language in Society* 37.